



Accident de travail à Shawinigan : deux entreprises mises à l'amende

 Radio-Canada.ca Par Radio-Canada | Radio Canada – il y a 3 heures

La Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) impose des amendes à deux entreprises à la suite d'un accident de travail mortel survenu à Shawinigan.

Le 5 mars dernier, Guillaume Gendron est mort après avoir été écrasé par un mur de béton préfabriqué.

Le camionneur s'apprêtait à décharger le mur destiné à un chantier de construction. Le mur a basculé de son support et est tombé du camion.

Selon la CSST, l'entreprise R.A.J. Développement immobilier, maître d'œuvre du chantier, et la compagnie SDR, responsable du déchargement sur le chantier, ont agi de manière à compromettre la sécurité des travailleurs.

L'amende prévue va de 15 700 \$ à 62 800 \$ pour une première infraction.

La Commission de la santé et de la sécurité du travail a de plus exigé que des mesures soient prises pour assurer la sécurité des déchargements.
